

## Compte rendu de la réunion des AAE avec GAP du 26 juin 2015

Les élus de la CAP des AAE avaient demandé à faire avec Madame MARMOUGET, sous-directrice de GAP, le point sur le retard des actes de gestion concernant les attachés.

Les chiffres communiqués ci-après concernent **la situation au 26 juin 2015**.

Madame Colette VACHON, représentante CFDT des attachés, participait à cette réunion.

D'un point de vue général, Madame MARMOUGET conseille aux agents de contacter leur BRH de proximité lorsqu'ils s'interrogent sur leur paye, notamment quand un agent a reçu l'arrêté modifiant sa situation individuelle et que sa fiche de paye n'a pas été impactée.

Les agents retraits sont prioritaires.

### **NBI Durafour**

- **DGALN**

L'arrêté du 20 mars 2015 a fixé la liste des emplois éligibles (72 emplois dont 56 en catégorie A).

La correspondance entre la liste des emplois et les noms des agents a été communiquée par la DGALN à GAP le 21 mai 2015.

Aucune interruption de NBI n'a été effectuée avant connaissance de cette liste de correspondance, notamment pour les agents ne bénéficiant plus de la NBI au titre de l'arrêté du 20 mars 2015.

Par ailleurs, en cas de date d'effet mentionnée dans l'arrêté, c'est cette date qui est prise en compte.

À ce jour, la situation d'un agent de catégorie A est en cours d'instruction.

- **SG**

L'arrêté du 1er juillet 2014 a fixé la liste des emplois éligibles.

32 emplois de catégorie A (sur 47 au total) n'ont pas été maintenus.

28 emplois (sur 43 au total) ont été créés en catégorie A.

90 changements de situation au total ont été effectués.

- **ANCOLS**

Madame MARMOUGET précise qu'un nombre de souhaits plus important que le nombre d'emplois et de points disponibles avait été formulé.

Le 21 mai 2015, la liste nominative des emplois et des agents a été communiquée.

Il faudra expertiser plus avant les situations.

- **ZUS**

Le rattrapage des situations de 1995 s'effectue depuis 2013.

Les chiffres « ZUS » ne sont pas stables car liés aux reconstitutions de situations.

Sur 68 certifications à opérer, 4 restent à traiter.

### **Promotions AAHCE**

– 2013 : la situation des 83 agents promus a été traitée.

- 2014 : sur 57 situations à traiter, il reste 2 situations en cours (retards dus à des blocages dans REHUCIT).
- 2015 : les situations devraient être traitées en totalité pour fin novembre 2015.

### **Promotions au grade d'AAE**

- Liste d'aptitude 2013 : toutes les promotions ont été traitées.
- Liste d'aptitude 2014 : toutes les promotions ont été traitées.
- Liste d'aptitude 2015 : 8 dossiers ont été traités.
  
- examen professionnel 2013 : toutes les situations ont été traitées.
- examen professionnel 2014 : sur 35 dossiers, il reste 5 dossiers à instruire.

### **Promotion au grade d'APAE**

- tableau d'avancement 2013 : toutes les promotions ont été traitées.
- tableau d'avancement 2014 : toutes les promotions ont été traitées.
- tableau d'avancement 2015 : 21 dossiers (sur 29) restent à traiter.
  
- examen professionnel 2013 : toutes les situations ont été traitées.
- examen professionnel 2014 : toutes les situations ont été traitées.
- examen professionnel 2015: 52 dossiers (sur 60) restent à instruire.

### **Nomination à l'emploi fonctionnel CAEDAD**

- 2013 : toutes les situations ont été traitées.
- 2014 : toutes les situations ont été traitées.
- 2015 : 16 dossiers (sur 23) restent à traiter.

### **Avancements d'échelon**

- 2012 : 5 dossiers sont bloqués (sur 1182 au total) et GAP prendra contact avec les agents concernés quant à leur situation administrative.
- 2013 : 6 dossiers sont bloqués (sur 1045 au total).
- 2014 : 135 dossiers sont à traiter (sur 1132 au total).

### **Reclassements dans la nouvelle grille indiciaire**

- Un arrêté collectif de reclassement est à prendre (2990 situations).
- 70 % de ces situations seront traitées d'ici à fin juillet et le reste en août/septembre 2015.

### **IDT (indemnité différentielle temporaire)**

- GAP prévoit que le traitement de ces dossiers sera finalisé en juillet 2015.

### **Indemnité exceptionnelle devenue indemnité dégressive à compter du 1er mai 2015**

- Aucune consigne n'a été donnée par la DGIFP concernant les agents situés à l'indice sommital de leur grade.

### **Astreintes**

- Depuis mai 2013 : 50 dossiers (sur 660 au total) restent à traiter.

### **Intérim**

- 2013 : 1 demande de mise en paiement (sur 58 au total) reste à traiter (manque l'attestation de fin d'intérim) .
- 2014 : 12 demandes de mise en paiement (sur 97 au total) restent à traiter.
- 2015 : 8 demandes de mise en paiement (sur 21 au total) restent à traiter.

La CFDT constate que des retards importants ont été rattrapés et que GAP s'oriente vers une plus grande fiabilisation des données et une amélioration de la communication à destination des agents mais déplore la fragilité du système de paye pour les catégories A qui vient d'être centralisée.

À cet égard, GAP prévoit que les reclassements dans la nouvelle grille indiciaire en application du décret du 19 décembre 2014 soient faits en totalité dans un délai de 9 mois, ce qui constitue un laps de temps trop long au regard des incidences des reclassements des AAE notamment en termes de promotion.

La CFDT souhaite que les effectifs de cette sous-direction puissent être maintenus, voire renforcés, afin, d'une part, que les agents en poste dans cette sous-direction souhaitent rester dans ce service et, d'autre part, que les AAE ne subissent pas les retards qui affectent leur rémunération.

Elle attend de prendre connaissance des propositions du CGEDD suite à l'audit qui vient d'être réalisé sur la chaîne RH en matière de paye.